

Défiscalisez tout en soutenant la Fondation HEC

Votre don à la Fondation HEC vous fait bénéficier de déductions fiscales très avantageuses.

Pour nos diplômés

Si vous payez l'**impôt sur le revenu**, 66% de votre don est déductible de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : un don de 1000 € coûte seulement 340 € après déduction fiscale

Si vous payez l'**impôt de solidarité sur la fortune**, 75% du don versé peut être imputé sur l'impôt dû dans la limite de 50 000 €. Vous pouvez faire un don déductible jusqu'à la date de votre déclaration, à savoir le 15 juin.

Exemple : si vous payez 1 000 € d'ISF, vous pouvez faire un don de 1 333 € et réduire le montant de votre ISF à 0.

Un reçu fiscal vous sera adressé par la Fondation HEC.

Une fiscalité spécifique et avantageuse s'applique aux **donations, legs, dons de stock options et actions, donations temporaires d'usufruit**. Pour en savoir plus, contactez-nous.

La Fondation HEC est parfaitement habilitée à recevoir des biens par donation dans les mêmes conditions que pour les legs, exonérés de tout impôt. Si le donateur souhaite transmettre un bien ou une somme d'argent de son vivant, il peut donc parfaitement consentir une donation à la Fondation HEC. Nous nous tenons à votre disposition pour définir avec vous et votre notaire les modalités de votre donation. Contactez-nous pour tout renseignement.

Si vous êtes **résident à l'étranger**, il existe également des accords transnationaux qui peuvent vous permettre de bénéficier d'avantages fiscaux intéressants. Contactez-nous pour tout renseignement.

Pour les entreprises

Le don de votre entreprise à la Fondation HEC lui fait bénéficier de déductions fiscales très avantageuses.

Toute contribution est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% dans la limite de 5% du chiffre d'affaires de l'entreprise (Art. 238 bis du C.G.I.)

Un reçu fiscal vous sera adressé par la Fondation HEC.